

« que chose, vous devez les avertir avec des paroles paternelles et avec prudence. »

Union entre les journalistes catholiques

Ce document pontifical nous suffit pour fixer nos préférences. Calmera-t-il les esprits chagrins qui croient que la presse n'est point catholique, à moins que l'autorité diocésaine ne baille les fonds au journal et n'en inspire tous les articles ? Souhaitons-le pour le plus grand bien de la cause catholique ; car nous voulons que toutes les vaillantes sentinelles postées sur les remparts dressés par notre foi soient aidées, par notre confiance et nos secours opportuns, à continuer leur œuvre de défense contre l'ennemi ; et toutes doivent travailler d'un commun accord, suivant la direction si sage donnée par Léon XIII dans une de ses encycliques :

« Que les journalistes considèrent que l'œuvre de la presse
« sera, sinon nuisible, du moins fort peu utile à la religion,
« si l'accord ne règne pas entre ceux qui tendent au même
« but. Ceux qui veulent servir l'Église utilement, ceux qui
« désirent sincèrement défendre par leurs écrits la religion
« catholique doivent combattre avec un parfait accord et
« pour ainsi dire en rangs serrés. Aussi, ceux-là paraî-
« traient plutôt déclarer la guerre que la repousser qui dis-
« perseraient leur force par la discorde. » Dans cette
union fraternelle la bonne presse se fait toujours l'organe de
la vérité et du bien. Son Credo, c'est l'Église qui le lui
fournit. Sa règle pratique est la loi morale, gravée dès l'ori-